CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 11 MAI 2021

Compte rendu administratif

L'année deux mille vingt et un, le mardi onze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaient présents :
M. LECLERCQ, Mme VAQUIER, M. DEMARCY, M. FALOISE, Mme BRANDICOURT, M. DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, M. DELETRE, M. GABREL, Mme BRAUD, M. CHEVALLIER, Mme SCHWEIG, M. LALOI, Mme VERDEZ, M.DERAMISSE, M. REGNARD, Mme S.LEROY, M. CAUCHY, M. BABAUT, M. BARDET, M. DUCROCQ, Mme CAPON, M. SMERDA, Mme SANJUAN, M. COMMECY, M. CHEVI,N M. PETIT, M. FLEURY, M. ROUSSEL, Mme B.LEROY, M. VANVYNCKT, M. DEHURTEVENT, M. SAVOIE, M. DEBLANGIE, M. DEMAISON, M. DURIER, M. DUQUENOY, Mme DEFRETIN, Mme CANDELIER, M. VANDENHOVE, M. GOSSELIN, M. BRUXELLE, M. DINOUARD, Mme D'HEILLY, M. ARTHUR, Mme RICARD, M. LELIEUR, M. GUILLEMOT, Mme DURAND, M. LAVOISIER, M. MARTIN.

Sauf : M. BOIVIN

Excusés :
Mme MARLOT donne pouvoir à M. GABREL
Mme JULLIEN donne pouvoir à M. CAUCHY
Mme MARECHAL donne pouvoir à M. SAVOIE
Mme HUYGHE donne pouvoir à M. LELIEUR

La séance est ouverte à 18H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Salma LEROY est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu administratif du 1er avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

Compte rendu des décidions du Bureau prises dans le cadre des délégations au Bureau et au Président

Décisions du Bureau du 22 avril 2021 :
Finances – Cotisation 2021 CAUE
Finances – Cotisation 2021 ADN Tourisme
Finances – Adhésion 2021 AMF80
Finances – Cotisation 2021 Mission Locale
Finances – Garantie d'emprunt SIP pour projet de 6 logements rue de l'aventure à Villers Bretonneux
Travaux – Avenant CER de Corbie
Développement économique – Village d'entreprises – Modification du montant de provision pour charges
Développement économique – Pépinière d'entreprises – Convention CCI
Développement économique – protocole d'accord – Convention d'indemnisation dans le cadre de la pénétrante Nestlé Purina
Foncier – Convention d'occupation du domaine public entre ORTEC et la CCVS pour la parcelle AC 0050 Située sur la ZI de Villers Bretonneux
Développement économique – Vente de terrain à l'entreprise Lebeurre
Environnement – Convention avec Aliapur
Assainissement – Convention pour le transfert des eaux usées de la commune de Querrieu vers la station d'épuration de Pont Noyelle
Assainissement – Acquisition et pose de deux aérateurs hélicoïdaux à la station d'épuration de Corbie
Assainissement – Etude diagnostic du système d'assainissement de Daours
Assainissement – Autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau collectifs – Brasserie artisanale Picardiennes « la Mascotte » à Corbie
Assainissement – Autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau collectifs – Abattoir Haudiquet à Treux
Culture – Avenant au marché informatisation – Réseau médiathèque lot n°1
Culture – Avenant au marché de maitrise d'œuvre de construction de la médiathèque de Villers Bretonneux
Tourisme – Affaire ajoutée – Convention avec Somme Nature services – Atelier d'insertion « les chemins de l'espoir »
Administration générale – Affaire ajoutée – Acquisition d'un véhicule
Finances – Affaire ajoutée – ADUGA – Subvention 2021

Décisions du Président (marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT)
Assainissement – Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Sailly le Sec
Assainissement – Mission de levée topographique dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Sailly le Sec
Assainissement - Mission de reconnaissance pyrotechnique dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Sailly le Sec
Assainissement - Mission d'étude géotechnique dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Sailly le Sec
Assainissement - Mission CSPS dans le cadre des travaux - commune de Corbie – réfection du réseau d'assainissement des eaux usées sur RD30
Assainissement - Elaboration du marché pour la réalisation de contrôles visuels et télévisuels de branchement sur la Communauté de Communes du Val de Somme en vue des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le cadre de l'appel d'offres attribué à Verdi Ingénierie pour les missions de maitrise d'œuvre de réfection des réseaux d'eaux usées.
Culture – Marché dommage ouvrage et tous risques chantier pour les travaux de construction de la médiathèque intercommunale P. Simon à Villers Bretonneux

2. Intervention du Conseil Départemental de la Somme – Présentation des compétences sociales du Département

M. PARMENTIER présente les compétences sociales du Département. Le document projeté est joint en annexe du présent compte rendu.

3. Administration générale – Convention territoriale globale de services au familles 2021-2025

La convention qui a été jointe en annexe de la note de synthèse vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mises en œuvre. Au regard des compétences de la Communauté de communes du Val de Somme, la convention aura pour vocation de réfléchir aux objectifs à construire et à partager, entre les deux signataires, les données du territoire, et de travailler conjointement à apporter les réponses nécessaires aux besoins dudit territoire.

M. DEMARCY, Vice-Président en charge de l'administration générale, rappelle que la CCVS ne dispose pas des compétences directement en lien avec les domaines d'intervention de la CAF (petites enfance, jeunesse, action sociale d'intérêt communautaire...). Les champs d'intervention conjoints concerneront donc :

- l'aide aux familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Il a cependant été relevé des actions communes portant sur la parentalité en lien avec les animations de la médiathèque la caroline, l'inclusion numérique et la lutte contre le logement indigne (PLH)

Les partenaires s'engagent :

- à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans la cadre de la présente convention ;
- à mobiliser des moyens humains et matériels ;
- à mettre en place un comité de pilotage qui se réunira a minima 2 fois/an.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2025 inclus, par expresse reconduction.

➔ A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

4. Administration générale – Fourniture de supports de communication – Désignation des entreprises

M. DEMARCY rappelle que la consultation porte sur la fourniture de supports de communication pour le groupement de commandes constitué entre la commune de Corbie et la CCVS, pour les années 2021 à 2023.

Le marché a été décomposé en 5 lots, comme suit :

- Lot n°1 : Agenda annuel en régie publicitaire
- Lot n°2 : Impression de documents thématiques
- Lot n°3 : Conception et impression de documents thématiques
- Lot n°4 : Journal municipal de la commune de Corbie : « Corbie Mag' »
- Lot n°5 : Magazine intercommunal du Val de Somme « Mon Mag »

La consultation a été réalisée en appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes qui sera attribué à un seul opérateur économique (monoattributaire) sans minimum ni maximum de commandes. Cet accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de 18 mois, reconductible 1 fois tacitement pour une période de 12 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE et au BOAMP pour publication le 03/03/2021. Cet avis était également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes « valdesomme.com »
Le dossier était téléchargeable par les entreprises sur la plateforme marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 6 avril 2021 à 14h00. A cette date, sept (7) entreprises ont remis une offre.
Il s'agit de :

-SARL Imprimerie DELEZENNE	lots 2, 4 et 5
-OKOWOKO	lot 3
-GRAND NORD	lot 4
-C'UTILE	lot 1
-SCOOP Communication	lot 1
-TECHNICOM	lots 4 et 5
-ALLIANCE	lots 2 et 5

Pour chacun des lots, les critères de jugement (établis dans le règlement de consultation) et le classement de chaque offre sont détaillés dans la note de synthèse.

Pour le lot n°5, il est précisé que lors de l'établissement du dossier de consultation des entreprises, certaines prestations n'ont pas été intégrées dans les pièces techniques.
Celles-ci n'ont donc pas pu faire l'objet d'un chiffrage par les candidats, alors que la collectivité aura besoin d'y recourir.
Par conséquent, il est proposé de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général.
Une nouvelle consultation pourra être lancée après modification des pièces et intégration des prestations manquantes.

La CAO s'est réunie le 29/04/2021 pour attribuer les lots de cet accord-cadre.
Celle-ci a attribué les lots conformément aux propositions faites, à savoir :

- Le lot n° 1 est attribué à SCOOP Communication
- Le lot n° 2 est attribué à ALLIANCE
- Le lot n° 3 est attribué à OKOWOKO
- Le lot n° 4 est attribué à GRAND NORD
- Le lot n° 5 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

➔ Le Président propose aux membres du Conseil d'entériner la décision de la CAO. Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

5. Finances – Convention de recouvrement

M. DEBEUGNY, Vice-Président en charges des finances, rappelle que par mail en date du 29 mars la trésorerie d'Albert nous signale que le seuil réglementaire de mise en recouvrement est de 15€ et que pour toute prise en charge des titres inférieurs à ce montant il est nécessaire de passer une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux qui a été jointe en annexe de la note de synthèse.

➔ A l'unanimité, le Conseil de communauté autorise le Président à signer ladite convention.

6. Finances – Comptes de gestion 2020

(Articles L.2121.3 et D.2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. DEBEUGNY explique que le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il a pour objectif de retracer les recettes et les dépenses réalisées mais également de présenter l'évolution patrimoniale et financière de la Communauté de communes.

La synthèse des comptes de gestion a été jointe en annexe de la note de synthèse.

➔ A l'unanimité, le Conseil de communauté adopte les comptes de gestion de l'exercice 2020 de l'ensemble des budgets de la collectivité.

7. Finances – Désignation d'un président de séance pour le CA 2020

Au cours de l'adoption des comptes administratifs, le Président se retire au moment du vote et ne préside pas ces points.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire désigne M. DEMARCY en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

8. Finances – Comptes administratifs 2020

(Articles L.2121.31 et D.2342.11 Code Général des Collectivités Territoriales)

M. DEBEUGNY rappelle que les comptes administratifs 2020 de l'ensemble des budgets de la collectivité sont présentés à l'assemblée communautaire pour adoption. Le compte administratif est un document retraçant l'exécution budgétaire en cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats en dépense) et le rapprochant des autorisations budgétaires votées par le conseil de communauté (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative le cas échéant des virements de crédits). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

Le document est joint en annexe retraçant les exécutions budgétaires et les résultats des comptes administratifs du budget principal, du budget Tourisme et Eau Potable, et des budgets annexes assainissement Collectif, non collectif, et développement économique.

Arrivée de M. LAVOISIER à 19h13.

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de l'exercice pour l'année 2020 s'élève au compte administratif à 2 994 080,95 €.
Le résultat de clôture est de 5 285 945,65 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 741 616 €/CA 2019. Le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général contribue pour le principal à cette baisse de charge (-761 373 €) contrairement aux charges de personnel (+90 943 €) qui augmentent sensiblement.
Les charges financières ne se limitent plus qu'à 3 427 € contre 15 060 € en 2019.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 408 012 €/CA2019 et ce, grâce essentiellement à une fiscalité dynamique (+237 059 €) et des dotations et subventions (+244 571 €).
L'essentiel des recettes de fonctionnement provient donc à 77,18% de la fiscalité, l'Etat via ses dotations et participations n'intervenant plus qu'à hauteur de 17,19%.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 291 212 €/CA 2019 et atteignent 3 585 467 € dont pour l'essentiel les dépenses de voirie à 1 208 331 €, la construction de la médiathèque la filature (1 156 704 €), les travaux sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales (152 533 €) ou encore les ouvrages d'art d'Heilly et de Treux (65 241 €)

Le remboursement d'emprunt de la CCVS a atteint 70 384 € en 2020 contre 158 247 € en 2019.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 672 291 € en 2020 contre 2 148 622 € en 2019 et proviennent pour l'essentiel à 83,77% des dotations, du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée Investissement 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	- 1 804 290,07 €		86 824,09 €	- 1 717 465,98 €
Fonctionnement	6 221 462,03 €	- 2 125 307,26 €	2 907 256,86 €	7 003 411,63 €
TOTAL	4 417 171,96 €	- 2 125 307,26 €	2 994 080,95 €	5 285 945,65 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation de résultat
Invt	- 1 804 290,07 €		86 824,09 €	- 1 717 465,98 €	- 247 928,63 €	- 1 965 394,61 €
Fonct	6 221 462,03 €	- 2 125 307,26 €	2 907 256,86 €	7 003 411,63 €		7 003 411,63 €
TOTAL	4 417 171,96 €	- 2 125 307,26 €	2 994 080,95 €	5 285 945,65 €	- 247 928,63 €	5 038 017,02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – REALISATION

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
011	Charges à caractère général	4 243 127,49 €	*5 004 500,76 €*
012	Charges de personnel	1 343 934,65 €	*1 252 990,73 €*
65	Autres charges de gestion courante	909 675,50 €	*1 091 599,94 €*
014	Atténuation de produits *(fiscalité reversée aux communes)*	2 344 662,00 €	*2 231 726,26 €*
66	Charges financières	3 427,73 €	*15 060,85 €*
67	Charges exceptionnelles *(équilibre budgets annexes)*	250 929,81 €	*272 778,79 €*
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	204 998,39 €	*173 714,54 €*
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	**9 300 755,57 €**	*10 042 371,87 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
013	Atténuation de charges	298 520,13 €	*191 823,43 €*
70	Produits des services	97 625,08 €	*88 399,58 €*
73	Impôts et taxes	9 422 059,00 €	*9 143 362,13 €*
74	Dotations et participations	2 098 571,77 €	*1 753 382,22 €*
75	Autres produits de gestion courante	274 060,70 €	*340 248,91 €*
77	Produits exceptionnels	1 313,75 €	*5 986,89 €*
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	15 862,00 €	*1 834,00 €*
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	**12 208 012,43 €**	*11 525 037,16 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
16	Remboursement d'emprunts	70 384,60 €	*158 247,42 €*
20	Immobilisations incorporelles	190 741,33 €	*425 334,23 €*
204	Subventions d'équipement versées	29 367,56 €	*53 139,54 €*
21	Immobilisations corporelles	144 311,37 €	*501 994,15 €*
23	Immobilisations en cours	3 034 800,66 €	*2 078 363,24 €*
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	15 862,00 €	*1 834,00 €*
041	Opérations patrimoniales (*opérations d'ordre*)	-	*75 342,43 €*
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	**3 585 467,52 €**	*3 294 255,01 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
10	Excédent de Fonctionnement, FCTVA	2 550 415,19 €	*1 425 231,93 €*
13	Subventions d'investissement	110 954,02 €	*470 373,21 €*
16	Emprunts et dettes assimilées	0,01 €	-
23	Avances forfaitaires sur marchés	-	*3 960,00 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	204 998,39 €	*173 714,54 €*
041	Opérations patrimoniales (*opérations d'ordre*)	-	*75 342,43 €*
	TOTAL – Recettes d'Investissement	**3 672 291,61 €**	*2 148 622,11 €*

Il n'y a plus d'emprunt sur le Budget Principal au 31/12/2020

Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale : 26 932 hab *(cf population INSEE notification DGF 2020)*

Informations financières – ratios 2019	Valeurs cdc	Ratios groupements à FPU de même strate (2020)
Dépenses réelles de Fonctionnement / population	337,73 €/hab	341 €/hab
Produits des impositions directes / population	246,14 €/hab	287 €/hab
Recettes réelles de Fonctionnement / population	452,70 €/hab	384 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	126,10 €/hab	99 €/hab
Encours de la dette / population	0,00 €/hab	201 €/hab
DGF / population *(contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)*	36,42 €/hab	49 €/hab

Dépenses de personnel / population	14,78 %	40,82 %
Dépenses réelles de Fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant	75,18 %	105,33 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'équipement	27,88 %	26,40 %
En cours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'endettement	0,00 %	52,40 %

Les ratios 2020 montrent la bonne santé financière de la CCVS.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Cet exercice 2020 a été marqué notamment par la crise sanitaire du COVID 19. La communauté de communes a ainsi versé 145 765 € de soutien aux commerces de proximité. C'est aussi une année pleine du fonctionnement du village d'entreprises dont le taux d'occupation est très satisfaisant et dégage 47 556 € de recettes de location. Les terrains de la ZACOM ont été cédés à PVBS pour 2 670 544 €. Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire et s'élève 1 444 770 €

L'affectation du résultat sera donc excédentaire de 1 276 369 €.

En 2020, le budget annexe économique n'a pas été abondé par le budget principal.
Aucun emprunt n'est relevé, ni de charges financières.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée Investissement 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	- 164 789,37 €		- 107 801,81 €	- 272 591,18 €
Fonctionnement	18 973,25 €	- 18 973,25 €	1 552 571,93 €	1 552 571,93 €
TOTAL	- 145 816,12 €	- 18 973,25 €	1 444 770,12 €	1 279 980,75 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation de résultat
Invt	- 164 789,37 €		- 107 801,81 €	- 272 591,18 €	- 3 610,86 €	- 276 202,04 €
Fonct	18 973,25 €	- 18 973,25 €	1 552 571,93 €	1 552 571,93 €		1 552 571,93 €
TOTAL	- 145 816,12 €	- 18 973,25 €	1 444 770,12 €	1 279 980,75 €	- 3 610,86 €	1 276 369,89 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
011	Charges à caractère général	137 144,15 €	*61 608,15 €*
65	Autres charges de gestion courante	146 605,55 €	*1 050,00 €*
67	Charges exceptionnelles	-	*1 444,51 €*
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	915 233,34 €	*3 077,94 €*
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	**1 198 983,04 €**	*67 180,60 €*

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
70	Charges locatives du Village d'entreprises	15 028,78 €	-
74	Subvention d'équilibre du Budget Principal	-	-
75	Locations village d'entreprises et bail rural	47 556,49 €	*43 042,95 €*
77	Produits exceptionnels (dont ventes de terrains)	2 686 312,70 €	*43 110,90 €*
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	2 657,00 €	-
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	**2 751 554,97 €**	*86 153,85 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
16	Emprunts et dettes assimilées	669 302,52 €	-
21	Immobilisations corporelles	284 173,73 €	*7 294,98 €*
23	Immobilisations en cours	157 724,27 €	*146 911,73 €*
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	2 657,00 €	-
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	**1 113 857,52 €**	*154 206,71 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
10	Affectation du résultat	18 973,25 €	*709 574,18 €*
13	Subventions d'investissement	69 068,12 €	*303 146,70 €*
16	Cautions – Locations village d'entreprises	2 781,00 €	*7 135,58 €*
23	Immobilisations en cours	-	*2 000,00 €*
040	Op d'ordre de transfert entre sections (dont cession d'immos)	915 233,34 €	*3 077,94 €*
	TOTAL – Recettes d'Investissement	**1 006 055,71 €**	*1 024 934,40 €*

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire de 348 019 €. Il est relevé un résultat de clôture de l'exerce de 2 647 620 €.
La section de fonctionnement en 2020 est excédentaire de 6 847,25 € contre un excèdent de 18 098,22 € en 2018.

La recette liée à la redevance d'assainissement collectif augmente de fait pour s'établir à 1 063 447 € contre 979 626 € en 2019.
La quote-part de l'amortissement des subventions est stable.
Les charges financières baissent mais s'élèvent encore à 124 099 € mais les dotations aux amortissements dont les montants atteignent 1 021 109 € pénalisent cette section de fonctionnement. Néanmoins, l'excédent d'exploitation est constaté depuis 2018.

Les dépenses d'équipement de la section d'investissement représentent 413 711 € soit 45,9% de la section d'investissement. Il s'agit pour les principales dépenses : la sécurisation des postes de

refoulement et des équipements des STEP, un important volet d'études de MOE portant surtout sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement rues Jean Jaurès à Corbie et la RD42 à Marcelcave ou encore la station de Sailly le sec (étude d'optimisation).

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée Investissement 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	1 877 829,36 €		341 172,05 €	2 219 001,41 €
Fonctionnement	421 772,25 €	0,00 €	6 847,25 €	428 619,50 €
TOTAL	2 299 601,61 €	0,00 €	348 019,30 €	2 647 620,91 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation de résultat
Invt	1 877 829,36 €		341 172,05 €	2 219 001,41 €	- 237 064,43 €	1 981 936,98 €
Fonct	421 772,25 €	0,00 €	6 847,25 €	428 619,50 €		428 619,50 €
TOTAL	2 299 601,61 €	0,00 €	348 019,30 €	2 647 620,91 €	- 237 064,43 €	2 410 556,48 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
011	Charges à caractère général	90 802,72 €	*116 210,99 €*
012	Charges de personnel	62 142,86 €	*61 172,64 €*
66	Charges financières	124 099,00 €	*129 533,99 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	1 021 109,42 €	*1 016 398,10 €*
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	**1 298 154,00 €**	*1 323 315,72 €*

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
70	Redevance d'assainissement collectif	1 063 447,82 €	*1 617 508,83 €*
74	Subventions d'exploitation	61 729,00 €	*59 211,00 €*
77	Produits exceptionnels	60 000,00 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	119 824,43 €	*110 702,80 €*
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	**1 305 001,25 €**	*1 787 422,63 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
16	Emprunts et dettes assimilées	368 387,42 €	*375 428,48 €*
20	Immobilisations incorporelles	15 868,75 €	*17 650,25 €*
21	Immobilisations corporelles	1 748,00 €	*949,00 €*
23	Immobilisations en cours	396 095,09 €	*938 593,26 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	119 824,43 €	*110 702,80 €*
041	Opérations patrimoniales (*opération d'ordre*)	-	*177 738,03 €*
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	**901 923,69 €**	*1 621 061,82 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
13	Subventions d'investissement	199 486,32 €	*264 606,01 €*
16	Avances remboursables Agence de l'Eau	22 500,00 €	*7 158,97 €*
27	Reversement TVA (*écriture réelle*)	-	*6 338,03 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	1 021 109,42 €	*1 016 398,10 €*
041	Opérations patrimoniales (*opération d'ordre*)	-	*177 738,03 €*
45	Opération pour compte de Tiers	-	*231,92 €*
	TOTAL – Recettes d'Investissement	**1 243 095,74 €**	*1 472 471,06 €*

Le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 4 506 216,84 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le résultat 2019 est équilibré en dépenses et recettes. L'équilibre est assuré par le Budget Principal. D'après les statuts, seule la section d'exploitation est à comptabiliser.

VUE D'ENSEMBLE

	Mandats émis	Titres émis
Section d'Exploitation	25 929,80 €	25 929,80 €
Section d'Investissement	-	-
TOTAL	**25 929,80 €**	**25 929,80 €**

SECTION D'EXPLOITATION – REALISATIONS

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	4 880,00 €	747 Subventions d'exploitation	25 929,80 €
012 Personnel	5 600,00 €	748 Participation Agence Eau	-
65 Reversement subv Agence de l'Eau	-		
65 Participation CCVS aux particuliers	15 449,80 €		
TOTAL	**25 929,80 €**	TOTAL	**25 929,80 €**

BUDGET TOURISME

Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire et s'élève à 77 148,16 €.
L'affectation du résultat sera de 51 313,36 €.
Les dépenses d'exploitation s'établissent à 206 163,08 € contre 209 714,13 € en 2019.

La taxe de séjour s'élèvent désormais à 42 069 € contre 35 892 € en 2019. Un effort de modernisation de la détermination de l'assiette de la taxe a été mené.

Les dépenses d'investissement diminuent en 2020 et s'arrêtent à 101 555 € contre 168 915 € en 2019 mais se réorientent sur la réalisation d'études d'opportunité touristique ou la dernière tranche de la signalétique d'information touristique.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée Investissement 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	- 71 473,38 €		1 910,37 €	- 69 563,01 €
Fonctionnement	117 681,96 €	- 72 043,38 €	75 237,79 €	120 876,37 €
TOTAL	46 208,58 €	- 72 043,38 €	77 148,16 €	51 313,36 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation de résultat
Invt	- 71 473,38 €	- 72 043,38 €	1 910,37 €	- 69 563,01 €	0,00 €	- 69 563,01 €
Fonct	117 681,96 €	- 72 043,38 €	75 237,79 €	120 876,37 €		120 876,37 €
TOTAL	46 208,58 €	- 72 043,38 €	77 148,16 €	51 313,36 €	0,00 €	51 313,36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
011	Charges à caractère général	63 810,99 €	*80 212,24 €*
012	Charges de personnel	113 568,00 €	*113 055,62 €*
65	Contributions à des organismes de regroupement	616,00 €	*441,00 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	28 168,09 €	*16 005,27 €*
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	**206 163,08 €**	*209 714,13 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
70	Ventes, prestations de services	12 643,99 €	*30 408,89 €*
73	Taxe de séjour	42 069,88 €	*35 892,80 €*
75	Participation du Budget Principal	225 000,00 €	*243 000,00 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	1 687,00 €	-
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	**281 400,87 €**	*309 301,69 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
20	Immobilisations incorporelles	30 162,00 €	*35 736,00 €*
21	Immobilisations corporelles	66 277,10 €	*69 744,05 €*
23	Immobilisations en cours	3 429,00 €	*63 435,04 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	1 687,00 €	-
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	**101 555,10 €**	*168 915,09 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
10	Excédent de fonctionnement	72 043,38 €	*235 484,73 €*
13	Subventions d'investissement	3 254,00 €	*73 886,52 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	28 168,09 €	*16 005,27 €*
	TOTAL – Recettes d'Investissement	**103 465,47 €**	*325 376,52 €*

BUDGET ANNEXE GEMAPI

La Communauté de Communes est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI.
Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 99 229 €.
L'excédent à reporter sera de 125 464 € sur l'exercice 2021.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée Investissement 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	0,00 €		- 14 701,00 €	- 14 701,00 €
Fonctionnement	26 235,27 €	0,00 €	113 930,00 €	140 165,27 €
TOTAL	26 235,27 €	0,00 €	99 229,00 €	125 464,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation de résultat
Invt	0,00 €		- 14 701,00 €	- 14 701,00 €	0,00 €	- 14 701,00 €
Fonct	26 235,27 €	0,00 €	113 930,00 €	140 165,27 €		140 165,27 €
TOTAL	26 235,27 €	0,00 €	99 229,00 €	125 464,27 €	0,00 €	125 464,27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
011	Charges à caractère général	-	*964,73 €*
012	Charges de personnel	6 000,00 €	-
014	Atténuation de produits	104,00 €	-
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	**6 104,00 €**	*964,73 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
73	Taxe GEMAPI	120 034,00 €	27 200,00 €
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	**120 034,00 €**	27 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
20	Immobilisations incorporelles	14 701,00 €	-
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	**14 701,00 €**	-

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
	Néant		
	TOTAL – Recettes d'Investissement	-	-

BUDGET EAU POTABLE

La Communauté de communes est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020.
Il s'agit donc du premier compte administratif eau potable.
Le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire de 313 135 € mais grâce à la reprise du résultat 2019 du SIAEP de Corbie d'un montant de 801 604 €, une affectation de résultat de 441 444 € pourra être proposée sur le budget 2021.

En matière d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 786 171 € contre 495 341 € de recettes encaissées.
Les charges financières s'élèvent à 17 640 €.

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses se sont portées sur des études de MOE (réseau et interconnexion) et des travaux portant le renouvellement des canalisations d'eau des secteurs d'Aubigny et de Daours. Ces dépenses d'équipement totalisent 307 706 € de dépenses d'investissement.
Le remboursement du capital de la dette s'élève à 41 415 €.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée Investissement 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	208 383,22 €		- 22 305,09 €	186 078,13 €
Fonctionnement	593 221,10 €	0,00 €	- 290 829,99 €	302 391,11 €
TOTAL	801 604,32 €	0,00 €	- 313 135,08 €	488 469,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation de résultat
Invt	208 383,22 €		- 22 305,09 €	186 078,13 €	- 47 025,01 €	139 053,12 €
Fonct	593 221,10 €	0,00 €	- 290 829,99 €	302 391,11 €		302 391,11 €
TOTAL	801 604,32 €	0,00 €	- 313 135,08 €	488 469,24 €	- 47 025,01 €	441 444,23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
011	Charges à caractère général	448 411,71 €	-
012	Charges de personnel	94 331,86 €	-
66	Charges financières	17 640,94 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	225 786,92 €	-
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	**786 171,43 €**	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
013	Atténuation de charges	2 038,00 €	-
70	Ventes, prestations de services	482 373,68 €	-
76	Produits financiers	0,54 €	-
77	Produits exceptionnels	1 542,37 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	9 386,85 €	-
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	**495 341,44 €**	-

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
16	Emprunts et dettes assimilées	41 415,59 €	-
20	Immobilisations incorporelles	16 987,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	15 093,28 €	-
23	Immobilisations en cours	275 626,36 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	9 386,85 €	-
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	**358 509,08 €**	-

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2020	*Pour mémoire CA 2019*
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 437,07 €	-
13	Subventions d'investissement	7 980,00 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	225 786,92 €	-
	TOTAL – Recettes d'Investissement	**336 203,99 €**	-

M. DEBEUGNY remercie le Directeur de la Communauté de Communes et le service comptabilité pour le travail effectué.

Le Président quitte la salle, le temps du vote.

➔ A l'unanimité, le Conseil de communauté adopte les comptes administratifs de l'exercice 2020.

A l'issue du vote de ce 1er compte administratif du mandat, M. DEMARCY intervient sur le fonctionnement de la structure. Son intervention est jointe en annexe du présent compte rendu.

M. BARDET regrette que l'essentiel des gros travaux soient sur Corbie et Villers Bretonneux alors que la traversée de sa commune génère beaucoup de trafic, et que certains dossiers lui soient refusés ou retournés. Il souhaiterait que la Communauté de Communes ait un rôle facilitateur.
M. le Président précise que le service urbanisme applique les règles définies dans le PLUi et qu'il est toujours possible de rencontrer le personnel instructeur, à l'exemple de ce qu'à fait le Maire de Fouilloy dans le cadre de la création d'un lotissement.
M. le Président explique en outre, que le projet de contournement n'est pas d'actualité dans la mesure où il ne l'est pas au niveau du Département pour les financements.
Enfin, M. le Président rappelle quelques actions phares faites en faveur des petites communes et notamment le vote du pacte fiscal et financier. Les fonds de concours à venir vont également en ce sens.

9. Finances – Affectation de résultat 2020

Dans le cadre de la procédure de la M14, M4 et M49 la procédure d'affectation se décompose sauf exceptions, en deux temps :

- Premier temps : au budget primitif de l'année considérée, le montant de l'autofinancement complémentaire est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à réalisation.

Au 31 décembre de cette même année, le compte administratif fait en principe apparaître l'excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. Ce résultat est celui qui sera affecté en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu au budget primitif.

- Second temps : Après l'approbation du compte administratif, le Conseil de communauté décide, par une délibération spécifique, de l'affectation de ce résultat.

Budget Principal :

	Résultat clôture 2019	Virement à la section de Fonct	Résultat clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 1 804 290,07 €		86 824,09 €	D (-) : 247 928,63 € R (+) : 0,00 €	- 1 965 394,61 €
Fonctionnement	6 221 462,03 €	- 2 125 307,26 €	2 907 256,86 €		7 003 411,63 €

Budget Annexe Développement Economique :

	Résultat clôture 2019	Virement à la section de Fonct	Résultat clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 164 789,37 €		- 107 801,81 €	D (-) : 3 610,86 € R (+) : 0,00 €	- 276 202,04 €
Fonctionnement	18 973,25 €	- 18 973,25 €	1 552 571,93 €		1 552 571,93 €

Budget Annexe Assainissement Collectif :

	Résultat clôture 2019	Virement à la section de Fonct	Résultat clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	1 877 829,36 €		341 172,05 €	D (-) : 237 064,43 € R (+) : 0,00 €	1 981 936,98 €
Fonctionnement	421 772,25 €	0,00 €	6 847,25 €		428 619,50 €

Budget Tourisme :

	Résultat clôture 2019	Virement à la section de Fonct	Résultat clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 71 473,38 €		1 910,37 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	- 69 563,01 €
Fonctionnement	117 681,96 €	- 72 043,38 €	75 237,79 €		120 876,37 €

Budget Annexe GEMAPI :

	Résultat clôture 2019	Virement à la section de Fonct	Résultat clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	0,00 €		- 14 701,00 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	- 14 701,00 €
Fonctionnement	26 235,27 €	0,00 €	113 930,00 €		140 165,27 €

Budget Eau potable :

	Résultat clôture 2019	Virement à la section de Fonct	Résultat clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	208 383,22 €		- 22 305,09 €	D (-) : 47 025,01 € R (+) : 0,00 €	139 053,12 €
Fonctionnement	593 221,10 €	0,00 €	- 290 829,99 €		302 391,11 €

A l'unanimité, le conseil de communauté valide les chiffres présentés ci-dessus.

10. Ressources humaines – Recrutement d'un CDD de 3 ans pour le poste de responsable de la médiathèque « La Caroline » à Corbie

Considérant la vacance d'emploi sur le poste de responsable de la médiathèque « la Caroline » à Corbie, suite à la mutation de Pascale LEBEL le 1er mars 2021, il a été procédé à un recrutement le 21 avril dernier. De ces entretiens une candidature s'est dégagée, celle de Mme Blandine GUERARD, agent non titulaire. Il est proposé de recruter cet agent en CDD sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26-01-1984 pour une durée de 3 ans (renouvelable une fois) sur un poste à temps complet à partir du 1er juin 2021. A l'issue de cette période (6 ans) le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- donne une suite favorable au recrutement de Blandine GUERARD, sur le poste de responsable de la Médiathèque intercommunale « La Caroline » à compter du 1er juin 2021, au grade d'assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B pour une durée de 3 ans renouvelable.
- autorise le Président à signer le CDD sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26-01-1984 qui mentionnera que la rémunération de l'agent est basée sur le 9é échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie B. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.
  Les crédits sont inscrits au budget.

11. Travaux – réalisation de travaux neufs et d'entretien de voirie pour les années 2021/2024 - Avenant

M. DEAMISON, Vice-Président en charge des travaux, rappelle que dans le cadre du marché de réalisation de travaux neufs et d'entretien de voirie – Programme 2021-2024, l'entreprise COLAS propose l'ajout d'un prix nouveau défini ci-après :
→ Canalisation en fonte Ø 300 : 155,00 € HT le mètre

La CAO, réunie le 29/04/2021, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant pour inclure ce prix.

➔ A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'ajout du prix présenté ci-avant et autorise le Président à signer l'avenant correspondant

12. Travaux – Création d'un giratoire et d'un tourne-à-gauche sur la Chaussée du Val de Somme – Désignation des entreprises

M. DEMAISON explique que la consultation porte sur la réalisation de travaux pour la création d'un giratoire et d'un tourne-à-gauche, Chaussée du Val de Somme à Villers-Bretonneux.
Le marché a été décomposé en deux lots, définis comme suit :

- Lot n° 1 : voirie et réseaux divers
- Lot n° 2 : éclairage public

La consultation a été réalisée en procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles R2123-1, 1° et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché a fait l'objet d'une publication dans le Courrier Picard et sur le site valdesomme.com. Le DCE a été mis en ligne sur la plateforme marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 16 avril 2021 à 11h00. A cette date, cinq (5) entreprises ont remis une offre.
Il s'agit de :
-EUROVIA Picardie (lot 1) ;
-COLAS France (lot 1) ;
-CORETEL Equipements (lot 2) ;
-SOPELEC Réseaux (lot 2) ;
-STAG (lot 1).

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

- Le prix : 45/100
- La valeur technique : 45/100
- Délai de livraison ou d'exécution : 10/100

Le classement est présenté en détail dans la note de synthèse.

La CAO s'est réunie le 29/04/2021 est a émis un avis favorable à la proposition de classement ci-dessus.

➔ Le Président propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de l'analyse des offres. A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de retenir :
-STAG pour le lot n° 1, pour un montant de 495 982,90 € HT ;
-SOPELEC Réseaux pour le lot n° 2, pour un montant de 59 066,50 € HT.

13. Assainissement – Attribution du marché de prestation de service en ANC

M. BRUXELLE, Vice-Président en charge de l'assainissement, rappelle que la consultation porte sur la réalisation de prestations de service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Val de Somme.

La consultation a été réalisée en appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions de l'article R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 03/03/2021 au BOAMP et au JOUE. Celui-ci a également été déposé sur le site marchespublics596280.fr et sur valdesomme.com.

Le DCE était téléchargeable par les entreprises sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 6 avril 2021 à 11h00. A cette date, une (1) entreprise a remis une offre. Il s'agit de LHOTELLIER Eau.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :
1. Prix des prestations Pondéré à 50 sur 100 points.
2. Valeur technique Pondéré à 50 sur 100 points.

Bien qu'une seule offre ait été reçue, après analyse de celle-ci, tant techniquement que financièrement, celle-ci répond aux besoins formulés dans les pièces du marché.

La CAO s'est réunie le 29 avril dernier pour attribuer ce marché. A la lecture du rapport d'analyse des offres, celle-ci a attribué le marché à LHOTELLIER Eau.

Intitulé du contrôle	Montant en € H.T.
Contrôle de conception	47.81
Contrôle de bonne exécution	88.41
Contrôle diagnostic des installations neuves et existantes	115.55
Contrôle périodique de bon fonctionnement	97.52
Contrôle de conformité en cas de vente de propriété	98.33

➔ Le Président propose aux membres du Conseil d'entériner la décision de la CAO.
A la majorité (moins une voix : Mme Brigitte LEROY), le Conseil de Communauté autorise le Président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

14. Tourisme – Taxe de séjour 2022

M. CHEVIN, Vice Président en charge du Tourisme, rappelle que la communauté de communes du Val de Somme a adopté, en délibération du 24 novembre 2011, l'instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire du Val de Somme à compter du 1er janvier 2012.

➢ La taxe de séjour est perçue, **au régime du réel,** à titre onéreux pour les natures et catégories d'hébergement suivantes :

- Les palaces,
- Les hôtels de tourisme,
- Les résidences de tourisme,
- Les meublés de tourisme,

- Les chambres d'hôtes,
- Les auberges collectives
- Les villages de vacances,
- Les emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue sur l'ensemble du territoire du Val de Somme auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (selon l'article L.2333-29 du CGCT).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

➢ La taxe de séjour est perçue, **au régime forfaitaire**, pour en faciliter sa perception, pour les hébergements des natures et catégories suivantes :

- Les terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Les ports de plaisance,

La taxe de séjour, au régime forfaitaire, est due par les logeurs et les propriétaires qui hébergent les personnes mentionnées à l'article L.2333-29 à titre onéreux ainsi que par les autres intermédiaires lorsque ces personnes reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus (article L.2333-40 du CGCT).

La formule de calcul de la taxe de séjour au régime forfaitaire :

Nombre d'unités d'accueil x Tarif x Nombre de nuitées pendant la période d'ouverture x abattement en fonction de la durée d'ouverture

- Les unités d'accueil sont définies par une déclaration individuelle de chaque logeur, et comprend son nombre d'emplacements déclaré en Préfecture multiplié par 3 (quantité de lits en moyenne) cf art. R.2333-59 du CGCT.

- L'application du taux d'abattement est basée sur la durée de la période d'ouverture de l'hébergeur avec un maximum de 95 jours pour les terrains de camping, terrains de caravanage, tout autre d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes et ports de plaisance.

Les taux d'abattement sont de :
- ✓ 10% si l'hébergement est ouvert à la location entre 1 et 60 jours,
- ✓ 30% si l'hébergement est ouvert à la location entre 61 et 90 jours,
- ✓ 50% si l'hébergement est ouvert à la location plus de 90 jours,

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire, avant le 1er juillet de l'année, pour être applicable à compter de l'année suivante.
Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	**Fourchette légale applicable en 2022**	**Tarifs à appliquer (par nuitée par personne en 2022)**
Palaces	De 0,70 € à 4,20 €	2 €

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	De 0,70 € à 3,00 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	De 0,70 € à 2,30 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	De 0,50 € à 1,50 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	De 0,30 € à 0,90 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	De 0,20 € à 0,80 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	De 0,20 € à 0,60 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1,2 étoiles ou non classés et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20 €
Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.	Taxe proportionnelle De 1% à 5%	Le taux à appliquer est de 3% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (soit 2€ maximum)

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L 2333-31 du CGCT :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une des communes du territoire du Val de Somme,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 10€ (par nuit et par personne)

➢ Au régime du réel

Chaque hébergeur doit déclarer tous les mois, le nombre de nuitées effectué dans son établissement, auprès du service de taxe de séjour de l'office de tourisme du Val de Somme.

En cas de déclaration par internet, le logeur doit effectuer cette déclaration mensuelle, **avant le 15 du mois suivant**, et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.
Cette déclaration s'effectuera par internet sur la plateforme dédiée :

https://valdesomme.taxesejour.fr

En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois, **avant le 10 du mois suivant**, le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

Le service taxe de séjour de l'office de tourisme du Val de Somme transmet, à chaque hébergeur, avant le 20 janvier de l'année suivante, un état récapitulatif annuel portant le détail des sommes collectées. Chaque hébergeur doit le retourner, accompagné de son règlement par chèque, à l'ordre du Trésor Public, à l'office de tourisme du Val de Somme 28/30 place de la République 80800 Corbie avant **le 31 janvier de l'année suivante**.

➢ Au régime forfaitaire

Les redevables de la taxe de séjour au régime forfaitaire sont tenus de faire une déclaration au plus tard un mois avant le début de chaque période de perception conformément aux dispositions des articles L. 2333-43 et R. 2333-65 du CGCT.

Le versement de la taxe de séjour par les logeurs devra intervenir impérativement avant la fin du mois suivant la fin de la période de perception, soit **le 31 janvier de l'année suivante**.

Le produit de la taxe de séjour est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire, au travers du financement de l'office de tourisme du Val de Somme, conformément à l'article L.2333-27 du CGCT.
Il est proposé au Conseil Communautaire de valider ces conditions d'application de la taxe de séjour et de les mettre en application **à partir du 1er janvier 2022** et d'inscrire la recette au budget annexe tourisme 2022, chapitre 73, section de fonctionnement, article 7362.

➔ A l'unanimité, le conseil communautaire, adopte les conditions d'application de la taxe de séjour, avec le maintien des tarifs 2021, pour une mise en place, dès le 1er janvier 2022, sur le territoire du Val de Somme.

La séance est levée à 21 heures.
Monsieur le Président remercie les participants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Val de Somme

Le Président,

A. BABAUT

Territoire d'Action Sociale
Des Hauts de SOMME

Mardi 11 mai

Communauté de Communes du Val de Somme

somme
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les compétences sociales du Département

- **Accueil et Action Sociale**
- Prise en charge généraliste
- Appui aux démarches administratives
- Précarité financière
- Problème de logement
- Accès aux droits
- **Enfance**
- Difficultés éducatives
- Evaluation des situations préoccupantes
- Protection de l'enfance (enfants confiés)

Les compétences sociales du Département

- **Protection maternelle et infantile**
- Vaccination des enfants
- Veille sanitaire 0-6 ans
- Accompagnement pré et post natal
- **Cohésion sociale**
- Insertion des bénéficiaires du RSA
- Accompagnement des demandeurs d'emploi
- Gestion du budget familial
- Protection des majeurs
- L'accès et le maintien dans le logement

Les compétences sociales du Département

- **Autonomie**
- Evaluation des demandes APA
- Evaluation des demandes de PCH
- Lien avec la MDPH

Notre Territoire d'Action Sociale

Le Territoire

- Quelques Chiffres

- Population : 83 000 habitants (14 % du Département)
- Communes : 159 (20 % du Département)
- Communautés de communes : 3 (21 % du Département)
- 12 communes concentrent 48 % de la population
- 3 MDSI (Péronne, Albert et Corbie)
- 5 communes partenaires pour les permanences

Synthèse des Effectifs Territoire Hauts de Somme

Répartition des effectifs Hauts de Somme

87Agents

Synthèse des Effectifs Territoire Hauts de Somme

Répartition des Fonctions Hauts de Somme

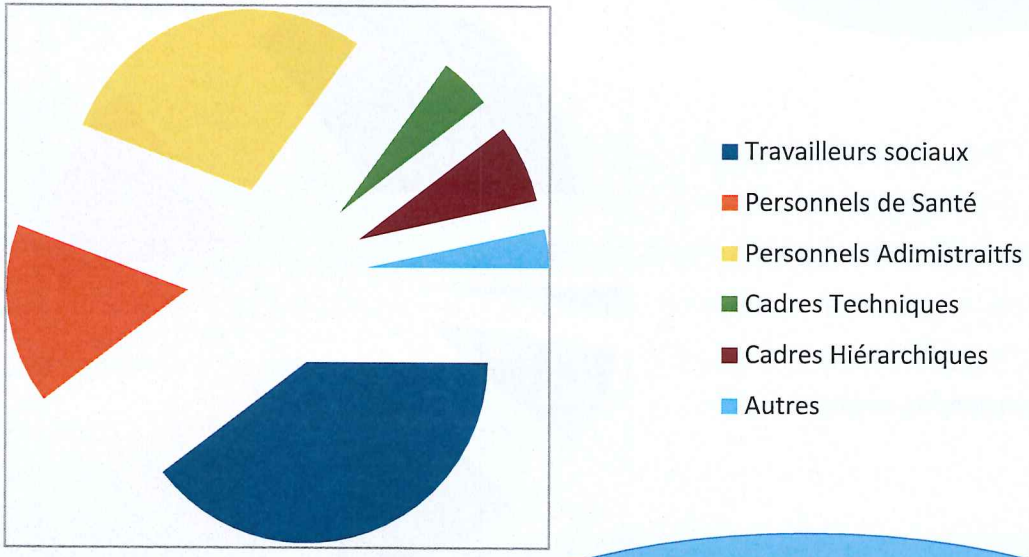

87Agents

17 % des effectifs des TAS
Pour 14 % de la population
du Département

Zoom sur le Val de Somme

- Une MDSI Centrale : CORBIE
- Des permanences à Villers Bretonneux

- 19 % des bénéficiaires du RSA du Territoire
- **332 en janvier 2021 (1,2 % de la population)**
- 23 communes de 0 à 5 bénéficiaires
- 7 communes de 6 à 10 bénéficiaires
- 3 communes plus de 10 bénéficiaires

Organigramme DIRECTION TERRITOIRE DES HAUTS DE SOMME

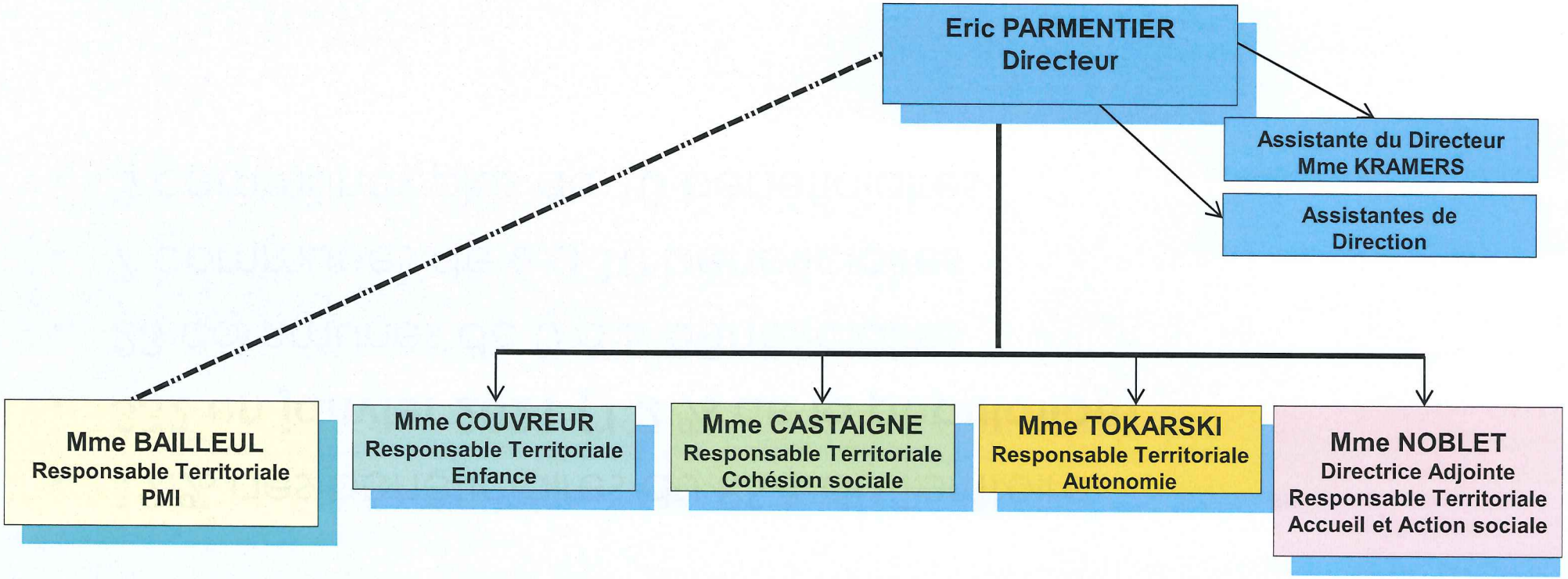

La MDSI de CORBIE

6 rue du Quai CORBIE
03 60 03 49 10

Puéricultrices	Référents Insertion	Conseillères administratives	Assistantes Sociales
Mesdames KLEIN GRUMETZ	Mesdames SARA BAUER	Mesdames GUERLE MARTIN CAILLER	Mesdames CHEAV HOUILLER MASSET

Quelques agents spécialisés
Psychologue Enfance : Madame SOENS
Conseillère en économie sociale et familiale
Madame DEPONTHIEUX

La prise en compte des usagers

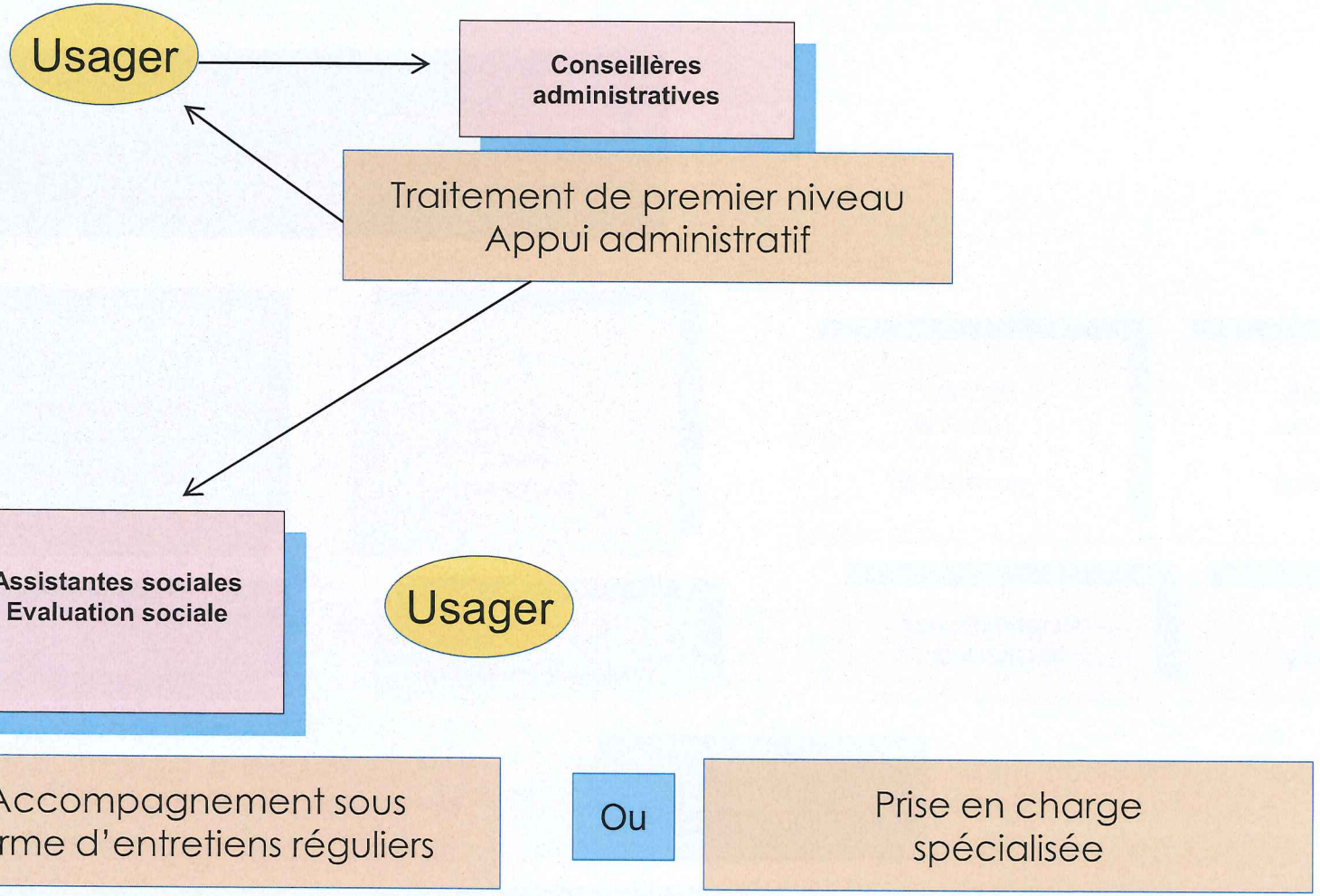

Quelques orientations 2021

- Un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- La création du bus pour l'emploi
- La co-animation de la plate forme « Hub Mobilité » (aéronautique à Méaulte)
- Une démarche visant à mieux faire connaître les services par la population

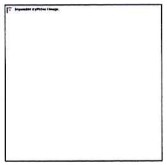

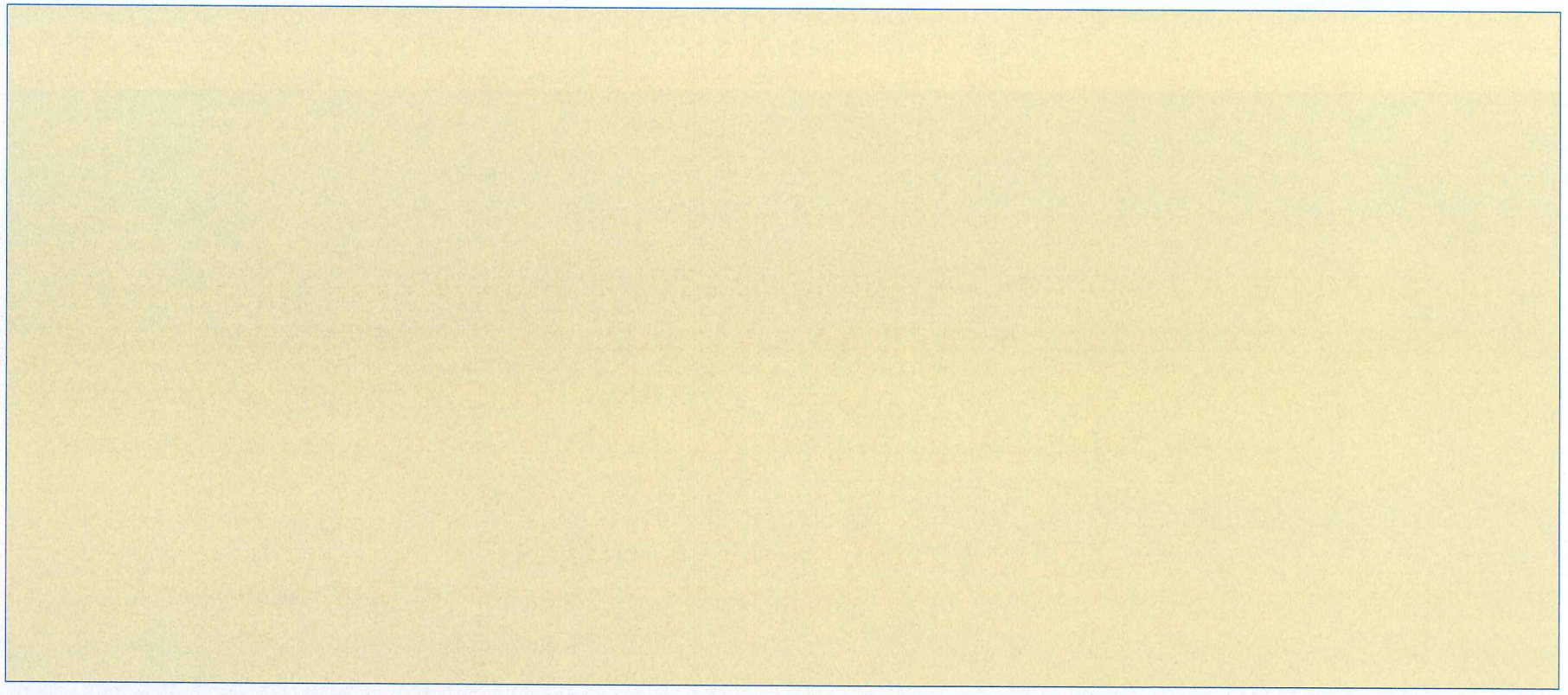

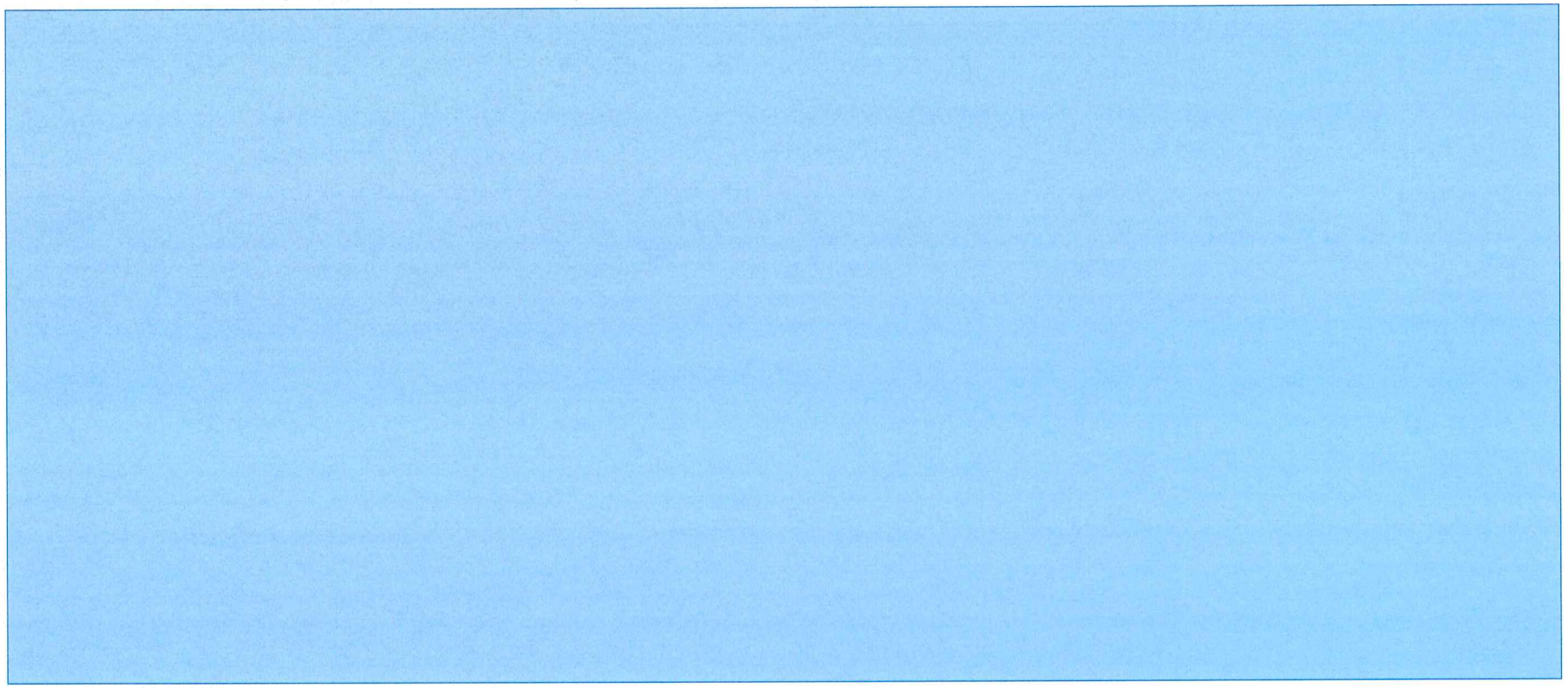

Intervention de Denis Demarcy, premier VP suite au vote du compte administratif 2020 (séance du 11 mai 2021)

« Je laisserai le soin au président de vous remercier pour votre confiance mais je voudrais profiter d'avoir encore quelques minutes la présidence pour vous dire quelques mots sur ce premier compte administratif du mandat qui est le reflet d'une année de travail dans les conditions difficiles provoquées par le covid.

En tant que premier vice-président je voudrais réaffirmer que nous travaillons en toute transparence et dans la démocratie.

Derrière les chiffres parfois un peu froids qui s'alignent dans ce compte administratif il y a un ensemble d'actions, de projets, de décisions.

En début de mandat j'ai demandé au président de pouvoir participer aux différentes commissions et j'en apprécie l'état d'esprit. C'est dans ces commissions très actives et animées par les vice-présidents que naissent les idées, les projets et où s'organise le suivi des différents dossiers liés à nos différentes compétences. Ces commissions sont pour moi le socle de la démocratie.

Les propositions des commissions sont ensuite étudiées en bureau où chaque vice-président fait le compte-rendu de ces réunions. Au bureau 95% des propositions sont acceptées.

Et c'est ici en conseil communautaire que sont validés les décisions et projets communautaires dans la transparence. Chacun recevant les documents avant les réunions et les compte-rendu après.

Devant l'augmentation des compétences, l'avalanche régulières de nouveaux textes, de nouvelles obligations, de nouvelles normes cette organisation en commission, bureau, conseil communautaire nous permet d'avancer avec efficacité sur les projets. Il s'agit d'une organisation avec un pouvoir partagé où chaque conseiller communautaire est force de proposition.

Cette organisation permet aux différents services de la communauté de communes dirigés par Frédéric Pelletier d'avoir pour chaque projet une feuille de route. Je veux d'ailleurs remercier les différents services de la communauté de communes pour leur réactivité et je suis à chaque fois heureux de pouvoir être entouré de professionnels qui prennent leur tâche à cœur et de travailler ici dans le respect.

Même si nous pouvons toujours améliorer nos façons de travailler, nous devons toujours avoir en tête que c'est une chance d'avoir une communauté de communes à échelle humaine avec 33 communes et qui offre de plus en plus de services de proximité à travers ses compétences comme l'urbanisme, la culture, le tourisme, l'environnement, l'assainissement, l'eau potable ou le numérique. Des services à défendre auprès de nos administrés.

Nous travaillons ici dans l'intérêt des habitants de nos 33 communes et nous sommes ouverts à la discussion, au débat. Je pense que nous pouvons être tous fiers de notre Communauté de Communes et du travail accompli depuis notre élection. Merci de vous impliquer dans son fonctionnement. » Denis Demarcy